



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Sapeurs-pompiers

Question écrite n° 13582

#### Texte de la question

M Aime Kergueris attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la situation des pompiers. Au terme de la réglementation actuelle, une prime annuelle de veterance leur est versee apres vingt annees d'exercice. Compte tenu de leur courage et de l'importance en vies humaines des services rendus, il lui demande de bien vouloir prevoir une allocation proportionnelle recompensant ceux qui se sont devoues pendant au moins quinze ans et dont la maladie ou toute autre cause les a empeches de poursuivre jusqu'a vingt annees de services.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire souhaite qu'une allocation de veterance proportionnelle soit attribuee aux sapeurs-pompiers volontaires qui se sont devoues pendant au moins quinze ans et que la maladie ou toute autre cause a empeche de poursuivre jusqu'a vingt ans de service. L'ensemble des dispositions reglementaires applicables aux sapeurs-pompiers volontaires fait a l'heure actuelle l'objet d'une large reflexion tant de la part de la profession que du ministere de l'intérieur, afin d'aboutir a l'elaboration d'un nouveau statut des sapeurs-pompiers non professionnels. C'est dans ce cadre que le probleme des modalites d'attribution de l'allocation de veterance sera etudie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Kergueris Aim](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13582

**Rubrique :** Securite civile

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mai 1989, page 2400